



LE CONQUERANT



N°3

Mars 2021

Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA-DOUANES

Section Interrégionale de NORMANDIE

CAEN – ROUEN – LE HAVRE



AU PROGRAMME :

UN PRINTEMPS... RECONFINE	P.2
COMpte RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE NORMANDIE	P.3
RETOUR DE LA PAF A OUISTREHAM : L'UNSA REPOnd AU DEPUTE BLANCHET	P.8
REMBOURSEMENT DE LA « DETTE COVID » : NOUS TRINQUERONS ENCORE .	P.10
SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE : PROLONGATION JUSQU'AU 01 ^{ER} JUIN	P.11





UN PRINTEMPS ... RECONFINE



Les printemps se suivent ... et malheureusement se ressemblent ! Comme il y a un an, voilà une bonne partie de la population normande à nouveau confinée : c'est donc l'énième grand retour de l'attestation de sortie, du recours intensif au télétravail et de cette grande question qui nous taraude tous « jusqu'à quand ? »

La dégradation de la situation sanitaire a donc poussé le gouvernement à prendre des mesures que les uns jugeront appropriées, d'autres inadaptées, certains encore liberticides.

Quoi qu'il en soit, c'est une nouvelle période de renfermement sur soi, d'isolement, de séparation d'avec nos familles, proches et amis qui commence et qu'il va nous falloir tous supporter.

Dans ce contexte, nous avons une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui devez affronter cette situation seuls. Dans ces circonstances, il importe que la communauté douanière fasse une nouvelle fois preuve de solidarité, ce qu'elle a démontré savoir faire à de nombreuses reprises.

Un coup de fil, un SMS, un courriel, ... peut contribuer à redonner le sourire et du soutien à un collègue en proie au désarroi ! Prenons donc soin les uns des autres et gardons le contact avec ceux qui nous entourent : en ces temps difficiles, il n'y a pas de catégories ou de responsabilités qui tiennent. A défaut de nous serrer les mains, serrons-nous les coudes !

Prenez soin de vous et prenez soin de tous ceux qui vous entourent habituellement !



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE NORMANDIE DU 19 MARS 2021

Le Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) de la DI NORMANDIE s'est rassemblé le 19 mars dernier sous la Présidence du Directeur Interrégional. Compte tenu du contexte sanitaire, celui-ci s'est tenu en visioconférence depuis CAEN, ROUEN et LE HAVRE.

Après la lecture liminaire d'une déclaration intersyndicale et l'approbation du Procès-Verbal précédent, plusieurs sujets brûlants ont été abordés.

EVOLUTION DES EFFECTIFS AU SEIN DES SERVICES DE L'INTERREGION :

Au niveau national, l'évolution des effectifs est marquée par une diminution de 278 emplois pour l'année 2021 : si 9 emplois sont notamment crédités dans la perspective de la création d'une BSI à ORLEANS, que 5 autres emplois supplémentaires sont attribués pour faciliter la gestion RH au sein des DI (dont 2 en NORMANDIE) et que 20 autres emplois AG-OP/CO sont crédités au bénéfice du fonctionnement de plusieurs services, il n'en demeure pas moins que de nombreux emplois sont ainsi restitués par la DGDDI :

- 104 emplois au titre du transfert de la TGAP et de la TSVR vers la DGFIP,
- 40 emplois dans le cadre de la dématérialisation de l'applicatif CIEL,
- 20 emplois SU (basculés en 20 emplois AG-OP/CO précédemment cités),
- enfin 115 postes dans le cadre de la restitution d'emplois prévue budgétairement.

Au plan interrégional, le projet de l'administration au titre de l'année 2021 met en avant un volant d'emplois inférieur de 8 unités comparé à 2020 (784 contre 792), réparti comme suit : 510 agents AG-OP/CO et 274 agents SU.

Si les effectifs de la branche Surveillance demeurent identiques par rapport à l'année 2020, la diminution évoquée sera, cette année, entièrement imputable à la branche des opérations commerciales et résulte des mesures suivantes :

- 2 emplois seront créés pour renforcer les services RH et immobilier de la Direction Interrégionale,
- tandis que 10 emplois seront retranchés au titre des transferts de fiscalité et des économies demandées à chaque Interrégion.

Les services suivants connaîtront donc une évolution de leur Effectif de Référence (ER) :

- le SRA de ROUEN : **moins 1 emploi de catégorie B** ;
- le Bureau de ROUEN-Port : **moins 2 emplois de catégorie C** ;
- le Bureau de ROUEN-Fiscalités : **moins 1 emploi de catégorie C** ;
- le Pôle RH de la DI NORMANDIE : **plus 1 emploi de catégorie A** ;
- le Pôle Moyens et Ressources de la DI NORMANDIE : **plus 1 emploi de catégorie C** ;
- le Bureau de Havre-Port Logistique : **moins 5 emplois (1A, 2B et 2C)** ;
- le Bureau de CHERBOURG : **moins 1 emploi de catégorie A**.

De nombreuses vacances de postes existent au sein des services douaniers normands. Pour combler ces lacunes, le Directeur s'est engagé à formuler, de nouveau, des expressions de besoin par le biais du tableau annuel de mutation et des affectations en sortie de stage (tous grades confondus).

A l'instar des autres organisations syndicales, l'UNSA-Douanes s'est positionnée contre ce projet : nous ne pouvons nous contraindre à accepter chaque année une diminution continue des effectifs. Les agents affectés en supplément dans le cadre du Brexit ces 3 dernières années ne constituent que l'arbre cachant la forêt. La DI NORMANDIE accueillait plus de 1 000 agents voilà encore une douzaine d'années. Aujourd'hui,

nous ne sommes plus que 784. Cette chute vertigineuse ne peut être expliquée que par le départ de nos collègues Garde-Cotes vers la DNGCD ! Au même titre que l'ensemble de la DGDDI, la DI NORMANDIE est la victime d'une politique effrénée de réduction des effectifs qui fait peser sur ses agents une charge de travail de plus en plus lourde et insupportable. Le va-et-vient incessant des missions rend, par ailleurs, illisible les perspectives de travail pour les agents. Le train des réformes ne cesse de s'accélérer et occasionne fatigue (morale, mentale et physique) et angoisse pour les agents.

Le Directeur Interrégional a reconnu que l'absence de visibilité était particulièrement préjudiciable pour les collègues, ces derniers ayant besoin de garanties à long et moyen termes.

BREXIT :

Le Président introduit ce point en indiquant que les autorités britanniques n'imposent, pour l'heure, aucune formalité à l'importation des marchandises sur leur territoire, preuve de leur impréparation dans ce domaine.

Il poursuit en exposant certains chiffres liés au SI BREXIT. A la mi-mars, 500 000 PL ont emprunté la frontière intelligente (contre environ 2 millions habituellement sur la même période). La situation est très contrastée sur les différents ports normands : à CHERBOURG, l'activité ferry fait face à un recul de 55%, contre 40% à DIEPPE. A OUISTREHAM, en revanche, le ralentissement est beaucoup plus faible (15%) et la reprise y est progressive.

Le SI BREXIT fonctionne et tient actuellement la charge volumétrique des déclarations. Après des premières semaines compliquées où de nombreux bugs (erreurs d'appariement des documents, doublons, dysfonctionnement avec le système de transit britannique ...) entraînaient une orientation majoritaire des PL en file orange, différentes corrections du système ont permis une libération plus rapide des marchandises transportées.

Le SI BREXIT continue de faire l'objet d'une veille et les anomalies rencontrées sont quotidiennement remontées, de même que des demandes d'évolution pour tendre à une amélioration générale de l'ergonomie du système et de ses potentialités (ex : accès direct à DELTA G / T en cliquant sur le numéro de déclaration).

L'ensemble des participants au Comité Technique reconnaît l'important travail réalisé par les collègues des BSE visant à la fluidification du trafic PL, notamment lors des premières semaines du BREXIT.

Les déclarations sommaires (ENS) sont actuellement facultatives pour franchir la frontière franco-britannique, près de 75% des passages de PL n'ayant pas fait l'objet de déclaration préalable. Le chantier est donc vaste pour sensibiliser les opérateurs à cette future obligation réglementaire.

Le nombre d'orientations de camions en « Orange SIVEP » est, là encore, très disparate en fonction des ports normands. Si au niveau national, elles représentent 2% du trafic, le port de OUISTREHAM constitue le meilleur élève de la classe (15,5% du trafic). En revanche, la situation est catastrophique sur les ports de DIEPPE et de CHERBOURG où les SIVEP sont largement sous-employés.

Le risque de détournement de trafic via l'Irlande, ainsi que la création d'une dizaine de ports francs au Royaume-Uni constituent des sujets que l'administration va surveiller particulièrement au cours des prochains mois.

Si le Brexit a une influence relative sur l'activité dédouanement des bureaux du HAVRE et de ROUEN (plus ou moins 4% des déclarations enregistrées en 2019), la situation est totalement différente s'agissant du

Bureau de CAEN : le nombre de déclarations à l'importation y a augmenté de 400%, tandis qu'à l'exportation la progression est de 360%. Le nombre de RDE est ainsi passé localement de 3 à 40 avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Cette évolution a considérablement impacté l'activité des collègues de ce service qui n'ont plus matériellement le temps d'effectuer les visites. Pour pallier à cette situation, le Directeur Interrégional a sollicité le renfort d'agents Paris-Spécial. Il envisage également de faire évoluer le statut du Bureau de CHERBOURG en bureau de contrôle (pour le département de la Manche). Ce changement aurait le mérite de restreindre la charge de travail pesant actuellement sur le Bureau de CAEN.

S-ONE :

S ONE est un système informatisé portuaire (Cargo Community System) conçu par la SOGET (société privée) qui remplace progressivement l'appliquatif AP+. Il s'agit plus particulièrement d'une plateforme informatique d'échanges d'informations liées aux flux physiques des marchandises qui circulent sur un site portuaire.

Depuis le mois de décembre, tous les flux imports pour les quais sont gérés dans S-ONE sur les ports de ROUEN et du HAVRE, les opérations de groupage et de dégroupage en entrepôts demeurant toujours gérées dans AP+.

Le passage du système AP+ vers S-ONE a été et demeure contraint pour les agents des douanes du HAVRE et de ROUEN, tant du point de vue de son utilisation que du timing dans lequel ce changement s'opère.

Si plusieurs formations ont été distillées par la SOGET à nos collègues afin de faciliter leur appropriation à S-ONE, plusieurs ateliers de travail Douane / SOGET doivent encore intervenir. Les demandes d'évolution émanant des services sont analysées au niveau de chaque PAE et étudiées au niveau de la Direction Interrégionale avant transmission à la SOGET, gestionnaire du CCS.

Un Comité de suivi mensuel a, par ailleurs, été mis en place, permettant à l'administration des douanes de continuer à solliciter régulièrement des améliorations du système.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RECRUTEMENT :

Comme nous avons tous pu le constater, la crise sanitaire a particulièrement impacté la réalisation du Plan de Formation Professionnelle 2020, avec l'annulation ou le report de nombreuses sessions de formation. En 2020, le nombre de jours de FP par agent avoisine les 5,7 jours (contre 8,27 en 2019). Néanmoins, même en cette année particulière, seuls 8 agents de l'Interrégion n'ont suivi aucune formation.

Les difficultés engendrées par la crise sanitaire ont permis le développement de modes de formation à distance. Le service FP de la DI NORMANDIE a ainsi cherché à maintenir une complémentarité des formations proposées par les écoles (25% des actions suivies par les agents de l'Interrégion) et localement (75%).

Un effort important de formation a été réalisé à l'intention des services impactés par la mise en œuvre du Brexit. Dans ce cadre, l'ensemble des participants au Comité Technique salue la disponibilité et l'engagement de tous les formateurs locaux qui, bien que contraints par des conditions de déroulement particulières et des assistances particulièrement restreintes (multipliant ainsi les sessions), ont tous permis la dispensation de formations de qualité (comme en témoignent les restitutions des enquêtes de satisfaction).

Au-delà de sa mission de formation, le service FP-Recrutement de la DI NORMANDIE a été particulièrement engagé dans sa mission de recrutement (1 auxiliaire et 1 psychologue) et d'aide au passage de concours.

De même, plusieurs actions de formation à l'attention des agents restructurés ont été proposés tant au niveau local que national.

Le Plan de Formation Professionnelle 2021 est d'ores-et-déjà établi. Il intègre, comme ceux des années passées, les besoins formulés par les agents et leur encadrement lors des entretiens d'évaluation 2020. Il vise également à accompagner les changements de fonctions des agents mutés et/ou restructurés et à maintenir un degré élevé de prévention des risques et de sécurité des agents sur leur lieu de travail. Enfin, il est pensé comme un moyen d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la performance.

BUDGET ET IMMOBILIER:

Il est à noter que les dépenses en matière de Covid (gel, gants, lingettes, spray ...) sont prises exclusivement sur le budget de fonctionnement de la Direction. Ils s'élèvent, pour 2020, à plus de 219 000 euros. De même, les dépenses spécifiques à la prestation supplémentaire de désinfection Covid quotidienne s'élèvent, mensuellement, à 19 600 euros depuis le 01^{er} juillet 2020 (en plus des 249 000 euros annuels pour le ménage classique).

En matière immobilière, les chantiers menés par le Pôle Moyens et Ressources sont multiples :

Au HAVRE, 70 fenêtres défectueuses du Bureau Central ont été changées. L'aile Ouest de ce même bâtiment a été réhabilitée, permettant à l'encadrement du HAVRE-Port d'y emménager. Des travaux de sécurisation de la BSE Portuaire ont débuté au second semestre 2020. De même, des travaux de réaménagement de la BSE Navires ont été réceptionnés en début d'année 2021 (rénovation d'un vestiaire, création de nouvelles douches, remise en peinture, changement de luminaires (LED) ...). Deux chantiers sont également menés sur le site de la BSE Conteneurs (création d'un bâtiment pour abriter le nouveau moyen SCAN et réhabilitation des locaux de la BSE. Le STA du HAVRE a, quant à lui, connu des améliorations thermiques (installation d'une ventilation double flux).

A ROUEN, la réparation de l'ascenseur de l'Hôtel des Douanes a coûté plus de 35 000 euros. Un bureau a été créé au 4^{ème} étage par cloisonnement de la salle de bureau. Enfin, des travaux d'amélioration du SEM ont été menés fin 2020 : plomberie, rénovation des toilettes et d'un espace de nettoyage des outils et installation d'un rince-œil.

Le rapatriement de la BSI ROUEN dans les anciens locaux de la DRGC pourrait intervenir en 2022. Le principe de faire cohabiter dans le même bâtiment la BSI et la DOD a été validé par les différents intervenants. Cette opération permettrait de mutualiser les cellules de Retenue Douanière, apporterait un confort matériel et faciliterait les échanges entre les deux services. Une demande d'expression des besoins devrait intervenir dans les mois à venir, afin d'associer les agents au futur projet.

Des travaux doivent encore se dérouler dans l'ancien laboratoire de ROUEN situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Douanes. Pour l'heure, le choix du service accueilli dans ces futurs bureaux n'est pas tranché.

Interrogé sur la possibilité de transférer la BSE Navires du HAVRE dans des locaux situés en dehors de la Cité des Douanes, le Directeur n'y est pas opposé (sans être franchement emballé non plus !) et indique qu'il y a d'autres urgences sur le plan immobilier pour le moment.

NOUVELLE MISSION CCRF AU HAVRE:

Parallèlement à la création du portail numérique « France SESAME », un certain nombre de missions de contrôles à l'importation va prochainement être transféré de la DGCCRF vers la DGDDI. Après DUNKERQUE, c'est donc LE HAVRE et MARSEILLE qui vont voir passer dans l'escarcelle de la douane ces nouvelles missions. Celles-ci concernent principalement les contrôles sanitaires, la qualité biologique et les normes de commercialisation auxquelles certaines denrées alimentaires d'origine non-animale sont soumises à

l'importation. Les contrôles sont réalisés avant dédouanement et sont de nature documentaire (100%), d'identité et physique (taux de contrôle fixé par la Commission Européenne).

Ce transfert de missions permet de mettre à profit le positionnement naturel de la douane à la frontière de manière à intégrer les formalités et les contrôles avant le dédouanement à la chaîne de dédouanement.

Les contrôles documentaires seront réalisés au bureau (une implantation du nouveau service au rez-de-chaussée de la Direction Régionale du HAVRE est envisagée), tandis que les autres contrôles impliqueront des déplacements dans les différentes IST de la zone portuaire ou au SIVEP.

S'agissant du fonctionnement, les agents assurant actuellement les contrôles pour le compte de la DDPP exercent leur mission en jours ouvrés.

Une enquête au sein de la DGDDI devrait rapidement paraître. Celle-ci permettra aux éventuels agents de la direction qui souhaiteraient évoluer dans ce futur service de manifester leur intérêt.

Il doit être précisé que le calendrier établi par la Direction Générale est particulièrement contraint puisqu'il prévoit une ouverture du nouveau service au 01^{er} juillet prochain (après le suivi d'un parcours de formation pour les agents recrutés).

Les organisations syndicales regrettent que la récupération de cette nouvelle mission pour la DGDDI se fasse au détriment d'une autre administration, particulièrement en souffrance, qui plus est. L'UNSA-Douanes s'est, par ailleurs, étonnée auprès du Comité de la précipitation avec laquelle est menée cette réforme : programmer l'ouverture d'un service au 01^{er} juillet alors qu'à la mi-mars aucun arbitrage relatif au recrutement des agents n'a été tranché et qu'aucun lieu d'accueil de ce service n'est déterminé avec certitude, démontre le manque de recul et de clairvoyance dont fait (une nouvelle fois) preuve la Direction Générale dans la conduite de ses réformes.

TELETRAVAIL:

Parmi les questions diverses traitées lors du CTSD, la question de l'élargissement du télétravail, dans le nouveau contexte de confinement auquel sont soumis les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, est abordée. Le Directeur Interrégional a ainsi indiqué vouloir augmenter à la fois le nombre de télétravailleurs et le nombre de jours télétravaillés par agent.

Pour faciliter ce développement, plus de 200 nouveaux PC portables ont récemment été livrés à la DI NORMANDIE. Après maîtrise, ils devraient être mis à la disposition des agents.

TRANSFERT DES MISSIONS FISCALES :

Un Groupe de Travail spécifique est programmé durant la 3^{ème} semaine d'avril. Le Directeur envisage la possible participation d'experts par voie d'audioconférence.

UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UNE INCOMPREHENSION ?
FAITES-LE NOUS SAVOIR EN NOUS ENVOYANT UN MAIL A CETTE ADRESSE :

UNSA-ROUEN@DOUANE.FINANCES.GOUV.FR

RETOUR DE LA P.A.F. A OUISTREHAM, L'UNSA-DOUANES REPOND AU DEPUTE BLANCHET !

Dans un article publié au début du mois de mars dans le journal Ouest-France, le député MoDem du Calvados, Christophe BLANCHET, confiait avoir adressé au Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, un courrier demandant le retour de la Police Aux Frontières à Ouistreham, ajoutant « dans le cadre du Brexit et de nos nouvelles relations avec nos voisins britanniques, la donne a évolué à Ouistreham et il est à craindre une dégradation de la situation par la multiplication de trafics en tous genres. Nous sommes désormais sur une frontière réelle et effective, et il est donc de votre responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent pour notre tranquillité et notre sécurité. »



Face à cette remise en cause caractérisée de l'efficacité douanière sur site, le Secrétaire de la section normande de l'UNSA-Douanes lui a donc répondu :

Monsieur le Député,

Des médias locaux ont tout récemment relayé dans leurs éditions votre demande adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de retour de la Police Aux Frontières (P.A.F.) sur le Point de Passage Frontalier (P.P.F.) de CAEN-OUISTREHAM.

Je ne vous cache pas que cette proposition, au-delà de créer une onde de choc importante au sein du service douanier présent sur place depuis de nombreuses années, a surtout éveillé un sentiment d'incompréhension.

Quels arguments plaident en faveur de la reprise du PPF de Ouistreham par la PAF ? La mission est-elle mal assurée actuellement par la douane ?

Contrairement aux arguments mentionnés, cette perspective est, en effet, totalement à contretemps de l'actualité. En effet, la réalité du Brexit depuis le 01er janvier dernier plaide, à l'inverse, au maintien, pour ne pas dire au renforcement, de la présence douanière sur site.

Le Royaume-Uni n'ayant jamais intégré la politique de Schengen, la frontière franco-britannique de CAEN a toujours constitué une frontière extérieure à l'espace de libre circulation des citoyens communautaires. A ce titre, le port de CAEN, à l'instar des autres ports de la Manche, a toujours été le théâtre de contrôles transfrontières en matière d'immigration. Depuis de très nombreuses années, ce contrôle est réalisé avec sérieux par la Brigade de Surveillance Extérieure des Douanes de CAEN.

Certainement, n'êtes-vous pas sans savoir, en tant que bon administrateur des deniers publics, que la réalisation de cette mission par l'administration des douanes est efficace : de manière générale, la prise en charge de nombreux PPF par la douane dans le courant des années 1990-2000 a permis un gain non-négligeable de personnel sur site.

De plus, depuis le 01^{er} janvier 2021 et la mise en œuvre du Brexit, la libre circulation des marchandises entre les pays de l'Union Européenne et le Royaume-Uni a pris fin, réinstaurant ainsi un contrôle des importations et exportations de marchandises par l'administration en charge de la police des flux de marchandises, à savoir l'administration des douanes.

Le Brexit n'a donc pour conséquence que de renforcer la légitimité de la présence de la Brigade de Surveillance Extérieure des douanes de CAEN. Pour mener de front ses différentes missions (le contrôle immigration, le contrôle des marchandises à destination et en provenance du Royaume-Uni, mais aussi la lutte contre les acheminements frauduleux de marchandises et d'êtres humains), les effectifs de l'unité caennaise ont été renforcés au cours des derniers mois.

Compte tenu de la présence impérieuse des douaniers sur site de par le contrôle des flux de marchandises, quel serait l'intérêt pour nos concitoyens, et les contribuables que nous sommes tous, de constater la redondance des contrôles réalisés par plusieurs administrations sur un même lieu, quand une seule les assure déjà efficacement aujourd'hui ?

Dans son prochain numéro, LE CONQUERANT ne manquera pas de vous faire connaître l'éventuelle réaction du député BLANCHET à ce sujet.



REMOUUREMENT DE LA « DETTE COVID » : NOUS TRINQUERONS ENCORE !

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, avait annoncé à plusieurs reprises ne pas vouloir faire « payer la note Covid aux français par le biais des impôts ».

Notre Ministre avait-il trouvé une baguette magique pour financer cette crise à coup de milliards d'euros, ou pensait-il jouer sur les mots ? Car c'est en effet par des taxes et plus précisément les contributions sociales, et non par des impôts, qu'il mettra à contribution tous les ménages.



DES RECETTES DETOURNEES

La Caisse d'Amortissement de la DEtte Sociale (CA.DE.S), alimentée par une fraction de la CSG et de la CRDS, devait s'arrêter en 2024. Il fut question dernièrement de la prolonger afin de financer la dépendance, un enjeu de société majeur dans les années à venir.

Au final, il n'en sera rien et la dépendance devra se trouver un autre financement (suppression de jours fériés ?)

L'essentiel de la « dette Covid » en 2020, soit 136 milliards d'euros, est donc transféré à la CADES. Cette décision du gouvernement, prise en mai 2020 et votée par une loi en août 2020, aura pour effet de faire peser une part conséquente de la dette sur les ménages français.

N'oublions pas qu'une taxe spécifique sur les mutuelles, de 2,6% en 2020, a également été décidée par le gouvernement. L'ensemble des complémentaires santé contribue au remboursement de la dette soit, là encore, une majeure partie des foyers par le biais de leurs cotisations.

TOUS LES REVENUS MIS A CONTRIBUTION

Avec le prolongement de la CADES, les prélèvements obligatoires qui la financent sont aussi prolongés : la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) et une fraction de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Les deux sont payés par les actifs, les retraités et les revenus du capital.

C'est ainsi que la CRDS, au taux de 0,5% (ligne 401501 sur la fiche de paye), qui pouvait s'éteindre en 2024, est prolongée au moins jusqu'en 2033. Il en sera de même pour une fraction de la CSG établie à 0,6% (lignes 401201 et 401301 sur la fiche de paye).

Au total, 1,10% de nos revenus auront permis à l'État de financer les aides en lien avec la crise sanitaire.

DES EFFORTS A METTRE EN PERSPECTIVE

Lors des prochaines « négociations salariales », la crise sanitaire aura certainement bon dos pour entendre le gouvernement justifier le maintien du gel du point d'indice jusqu'en 2022 (soit 7 années consécutives de disette !).

Il faut pourtant savoir que, selon les dernières statistiques publiées par l'INSEE, le salaire mensuel net moyen dans la fonction publique d'État a diminué de 1,4% en 2018 par rapport à 2017, inflation prise en compte.

... MAIS PAS POUR TOUS !

Ces mêmes députés, qui bloquent nos salaires (au motif que leur coût est trop lourd pour le budget de l'État) et affectent la dette sur le dos des ménages, n'ont par contre aucune gêne à s'octroyer des augmentations d'indemnités financées par le contribuable !

En juillet 2020, le collège des questeurs de l'Assemblée Nationale avait accordé un premier coup de pouce aux élus les plus dépensiers, en revalorisant le Crédit d'Équipement Téléphonique et Informatique (C.E.T.I.) de 10%, soit 1 550 euros ... avant de relancer la mise, avec l'augmentation de 15% de la Dotation Matérielle des Députés (D.M.D.), soit 2 842,50 euros au 1^{er} février 2021. Total de ces augmentations : plus de 2,5 millions d'euros d'autorisation de dépense par année pleine pour les occupants du Palais Bourbon.

LA FAUTE A LA CRISE !

En effet, confinement et télétravail ont obligé nos chers (!) députés à s'équiper en matériel informatique, se justifient-ils. Ceux d'entre nous, qui ont dû réclamer durant plusieurs semaines la mise à disposition d'un PC portable pour travailler à distance pendant la crise sanitaire, apprécieront cet ordre de priorité.

Mais si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les représentants du peuple rencontraient déjà des difficultés à exercer correctement leur mandat depuis 2017.

Dans le détail, le crédit collaborateur avait d'abord été revalorisé de 10% en 2018 (passant de 9618 à 10 581 euros par mois). Puis la dotation d'hébergement a augmenté de 33% (passant de 900 à 1200 euros) en 2019, soit 1 263 euros mensuels par député. Rapportés au nombre de députés, cela fait près de 8,745 millions d'euros par an.

SERVIR OU SE SERVIR DE L'ETAT ?

D'après la définition donnée par le site de l'Assemblée Nationale, être député, c'est « exercer un mandat confié par le peuple français au service de l'intérêt général ». Un exercice exigeant qui justifie une prise en charge à la hauteur de la tâche, nous en convenons. Mais d'après les chiffres collectés, c'est également réclamer chaque année, plus de 19 400 euros par député (11,2 millions d'euros par an) pour y « parvenir », pendant que les serviteurs de l'État que nous sommes, restent soumis à la déflation de leurs salaires ...

SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE : PROLONGATION JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 2021

Un décret paru le 9 janvier 2021, prévoit la suspension du jour carence pour les agents de la Fonction publique testé positif à la Covid 19. Cette mesure devait prendre fin le 31 mars prochain.

Toutefois, le gouvernement ayant annoncé la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021, **la mesure de suspension de la carence est reconduite jusqu' à la même date : le 1er juin 2021**. Un nouveau décret paraîtra prochainement en ce sens.

Cette prolongation, demandée par l'UNSA, va dans le bon sens mais ne règle pas la question de ce dispositif injuste et inefficace. C'est pourquoi l'UNSA Fonction publique a déposé un vœu afin que soit supprimé définitivement le jour de carence. Ce vœu a été adopté par le CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique).

De plus, l'UNSA a proposé de prolonger cette suspension au moins jusqu'à la fin de la période de vaccination et de permettre également la suspension du jour de carence pour tous les agents atteints d'une forme grave et prolongée de COVID-19.

L'UNSA Fonction Publique insiste pour que le gouvernement abroge définitivement le jour de carence afin de garantir la protection de la santé des agents et des usagers en toutes circonstances.



<i>Barème de cotisations à taux plein</i> UNSA Douanes – 2021	
Primo adhérent	25,00 €
Berkani / Contractuels	29,00 €
Agent de Constatation	68,00 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81,00 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89,00 €
Contrôleur 2° classe	93,00 €
Contrôleur 1° classe	99,00 €
Contrôleur Principal	105,00 €
Inspecteur	122,00 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136,00 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141,00 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146,00 €
Inspecteur Principal 2° classe	154,00 €
Inspecteur Principal 1° classe	154,00 €
DSD2 / CSC2	164,00 €
DSD1 / CSC1	164,00 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil	187,00 €
Administrateur supérieur / Administrateur HC	187,00 €
Administrateur Général	232,00 €
Retraité	40,00 €

Pour les salariés **n'ayant pas opté pour la déduction de leurs frais réels**, ainsi que pour les retraités, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt. Il s'agit de sommes versées à un syndicat professionnel représentatif assurant la défense de salariés ou de fonctionnaires.

Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RICI le total des cotisations versées dans l'année.

Le crédit d'impôt est égal à 66% du total des cotisations versées. Toutefois, ce montant ne peut excéder 1% du montant des traitements, salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles.

A Noter : Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure le montant total des cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

Retrouvez toute notre information sur le site internet UNSA Douanes, rubrique LES SECTIONS puis NORMANDIE: <http://www.unsadouanes.fr/>

Adhérez en ligne, avec la rubrique adhésion :

